

ROUBAIX

REDICTION : 30, rue Pavée. Tél. 9.51
DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Roubaix s'est réuni hier soir à 6 heures, sous la présidence de M. Lemaire. Vingt-quatre conseillers étaient présents.

Avant d'aborder l'examen des rapports dont nous rendons compte ci-dessous, M. le docteur Dupré, adjoint à l'Instruction, a proposé de faire adopter à l'unanimité un vote de protestation contre la suppression de 15 emplois d'instituteurs-adjoints à Roubaix, mesure qui, sous le rapport de l'hygiène autant que de l'enseignement, ne peut que porter préjudice à la population roubaissienne.

BULLETIN COMMUNAL. — M. Focanté, ayant offert un rabais de 12 % sur les prix d'avant guerre, l'administration a pu, par le coefficient 6,5, marcher sans passer avec lui.

LES CLOCHES DE NOTRE-DAME. — Une cloche a été fournie par la maison Lhuisset, de Paris. L'acquisition de deux nouvelles cloches portera la dépense totale à 36.500 francs. La déclaration de dommages, pour un poids égal de bronze, mentionnait une somme de 61.500 francs.

LES FETES D'UNE PISCINE DE NATATION. — L'administration ayant reconnu la nécessité d'établir dans le centre de la ville une piscine de natation à eau chaude, le conseil municipal a décidé de faire construire une piscine de 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

LA RUE DE DEBORD DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Le projet de création d'une rue de débord au boulevard Industriel, a déterminé l'acquisition de terrains appartenant à la société Lemaire, rue de la République, 20.000 francs, un terrain de 2.981 mètres carrés, enclavé entre les rues des Champs, du Chemin et de l'Espérance, d'être enlevé avec l'administration de la ville pour l'acquisition d'une propriété atteinte et d'acquiescer éventuellement des terrains voisins, d'une contenance de 1.700 mètres carrés.

Les inscriptions seront reçues dans le local de la Goutte de Lait, rue de l'Union, tous les matins de 9 heures 30 à 11 heures 30, de dimanche à 10 heures 30 jusqu'au mercredi 21 juin inclusivement.

Le registre d'inscription sera donc clos le mercredi 21 juin à midi, dernier délai.

Le jour et l'heure du concours seront indiqués ainsi que différents renseignements intéressant les mères de famille portant sur le local, le nombre de jurys, etc.

LES PRIX DE LA VIANDE FRAICHE

BOEUF. — 1re catégorie, filet, 18 fr., 17 fr., 15,50 fr., sans os, 15,50, 11,50; avec os, 9 fr., 7,50, 7 fr.; sans os, 11,70, 9,70, 9 fr.; 2e catégorie: train de côtes, 9 fr., 7,30, 6,50; sans os, 11,70, 9,50, 8,80; plats de côtes, etc., 7,50, 5,50, 4 fr.; épau, 7,50, 5,50, 4 fr.; sans os, 10 fr., 7,50, 6 fr.; 3e catégorie: 4,50, 3 fr., 2,50, 2 fr.

VEAU. — 1re catégorie: 12,50, 9,50, 9 fr.; 2e catégorie: 10,50, 8,50, 7,50; 3e catégorie: 9,50, 7 fr., 6 fr.

MOUTON. — 1re catégorie: 14 fr., 12 fr., 9 fr.; 2e catégorie: 14 fr., 12 fr., 9 fr.; 3e catégorie: 11,50, 9 fr., 6 fr.; 4e catégorie: 6 fr., 4 fr., 2,50.

PORC. — 1re catégorie: 12,75, 9 fr.; 2e catégorie: 10 fr., 7,50; 3e catégorie: poitrine, 9,50, 5,50; tête jambonné, 5 fr., sans os, 4 fr.

Pour les viandes vendues avec os, le pourcentage de ceux-ci ne pourra, dans aucune espèce et catégorie, dépasser 250 grammes au kilo.

LES FUNERAILLES SOLENNELLES DES MORTS GLOIREUX

C'est aujourd'hui samedi qu'aura lieu, à 2 h. 30, les funérailles solennelles des soldats morts nous avons publié les noms hier.

Les familles sont priées de se trouver au dépôt, à 2 h. 15.

FONDS MUNICIPAL DE CHOMAGE

Le paiement des allocations aux personnes en chômage complet se fera 57, rue de la Balance, le samedi 7 juin 1922, dans l'ordre ci-dessous: A 9 heures, du numéro 1 à 450; à 9 h. 30, du numéro 451 à 700.

CONCERT PUBLIC

Programme du concert public d'été qui sera donné le dimanche 18 juin, de 16 h. 18 h. 30 au Parc Barbière, par la Fanfare « La Paix » et la société chorale « Les Mélomanes roubaissiens ».

LEON-LEITE (marche), Ch. Borel; rev.; Palmes et couronnes (fantaisie), Z. Bajus; Ten souviens-tu (valse), V. Turine; Faut-il, Goussier; La Fille du Régiment, Jos. Kesseler.

Entre la première et la deuxième partie exécution par la Société chorale « Les Mélomanes roubaissiens »: Soir d'été, O. Isoré; La charrette, J. Ritz.

CECILIA ROUBAISSE

Samedi 17 juin, à 19 h. 45, au siège, répétition générale, à 21 heures, répétition des chœurs pour les Cloches de Corneville.

AUX NORD TOURISTE

La XVIIe assemblée générale annuelle aura lieu le dimanche 18 juin, à 10 h., au siège de l'Association, 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix.

Ordre du jour: rapport du Comité directeur (situation financière); rapport du commissaire de surveillance; renouvellement du Comité directeur (uniformes, inscriptions, etc.); rapport du Comité des routes; questions et propositions diverses; remise des brevets d'honneur.

FUNERAILLES CIVILES

Le Syndicat du Bâtiment de Roubaix prie ses membres d'assister aux funérailles civiles du camarade Vandenberghe, ancien membre du Conseil Syndical, qui auront lieu demain dimanche, à 3 heures. Rendez-vous au dépôt, rue Isabelle de Roubaix.

LE MARCHÉ DE LA LAINE

On a coté hier, en Bourse: Juillet, 23,50; août, 22,90; septembre, 22,75; octobre, 22,75; novembre, 22,50.

TOURCOING

BUREAU: 2, Place de l'Hôtel de Ville
Téléphone: 9.35

Un projet humanitaire

Le distingué directeur de l'Ecole Nationale de rééducation des mutilés de guerre, M. Solitoux, a été convié par le dernier des divers personnalités pour leur soumettre une suggestion intéressante. Il s'agit d'organiser des écoles de rééducation en France, lesquelles dépendraient de l'Office des Mutilés et Réformés de guerre, titulaires d'une pension, pour entrer dans ces écoles, les pupilles bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919.

En se présentant à l'école, le nouvel élève est reçu par le directeur, qui examine ses aptitudes à tel ou tel emploi. Il suit ensuite une visite médicale, par M. le docteur Ducaillon. Si l'élève ne progresse pas, dans le cours de son affecté, le docteur, en faisant dans un autre jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'emploi rêvé. Au début, il assiste à quatre heures de cours par jour et il est encouragé par le paiement d'une prime journalière, variant de 1 à 2 francs, suivant son mérite.

L'éducation morale du mutilé est, elle aussi, donnée par les dévoués instructeurs de l'école.

L'alimentation est particulièrement soignée. Dans une cuisine claire et d'une propreté exemplaire, tout se suit à la vapeur et les produits employés sont de première qualité.

Les salles de bains-douches, bien aménagées, sont modernes et aménagées pour les camarades souffrants de rhumatismes, alimenter en vapeur ces deux dernières salles, ainsi que la blanchisserie mécanique ou turbines, essoreuses, bouilloires gigantesques rendent le linge parfaitement blanc, aux cinq repasseuses-lingères et service de l'école.

Nous condamnons ensuite dans les superbes jardins, où des élèves amputés suivent les cours d'horticulture et d'apiculture, MM. Solitoux et Lecoq nous firent admirer les innombrables fleurs de toutes espèces, notamment un parc merveilleux de 23.000 végétaux.

Passant ensuite dans un autre bâtiment, nous eûmes le loisir d'admirer les travaux des élèves du cours de tissage. Les draperies pour hommes, tissus, tapis de table, mouchoirs, semblaient sortir d'une maison spécialisée en cette branche. Des cours théoriques sont donnés également aux élèves; après les avoir suivis 18 mois, ils entrent dans les ateliers de tissage de l'école.

Le cours théorique de tissage est donné par M. Brisse, ingénieur textile et le cours pratique par M. Delanoy, de Roubaix.

présente de superbes travaux d'ornement, de zinguerie, de couverture en zinc, d'émaillage et de fabrication d'articles de ménage.

Des harnais de luxe, de commerce, des dossiers et différents montages orthopédiques furent très admirés dans la section de bourrellerie.

Après avoir visité les salles d'études, réfectoires, dortoirs, et la section de comptabilité, où un cours de steno-dactylo est donné chaque semaine, nous arrivâmes à la section des tailleurs. L'excellent professeur de coupe nous présenta différents travaux d'élevés. Un costume bleu marine, drap pure laine d'Australie, nous fut notamment montré. Son prix de revient: 250 francs, est réellement très intéressant.

Un cours théorique de l'industrie textile et de dessin industriel, dirigé par un ingénieur des Arts et Métiers, semble très utile. L'école de réduction possède le matériel le plus complet de la préparation aux emplois réservés et a installé tout dernièrement un cours de chimie appliquée à la profession pour les travailleurs et dessinateurs textile.

L'école nationale de Rééducation des Mutilés fut fondée en juin 1919, par M. Gustave Dron, sénateur du Nord. Au 31 décembre 1920, 265 mutilés réduits étaient sortis de l'école. De cette date au 31 décembre 1921, 217 mutilés réduits étaient également sortis.

Le mutilé, pour être rééduqué, doit officiellement suivre les cours pendant un an. Mais en fait, il ne reste quinze mois à l'école.

M. Solitoux estime que la réduction des mutilés et des victimes de guerre sera terminée dans trois ans. A cette date, que faire de ce magnifique établissement créé par M. Dron?

Pourquoi, dit-il, ne pas accorder à la victime du travail et à l'enfant infirme qui nous orientent: « Laissez-moi vivre et travailler », de donner à l'éducation, qui possède le matériel de guerre. Il est un fait certain, c'est que la création de ces écoles et ateliers allégerait forcément les charges des Bureaux de Bienfaisance et autres œuvres populaires.

Le but de l'institution n'est pas de faire concurrence aux commerçants, mais de soulager les misères artistiques.

M. Solitoux, après avoir lu un passage du rapport du sénateur belge Pastur, nous indiqua les méthodes employées par les Belges, dans leurs écoles de réduction de Charleroi et de Bruxelles. Dans la province du Hainaut, par exemple, une imposition annuelle de dix centimes par habitant et de 0,25 par ouvrier, payée par les industriels, couvre les frais de ces écoles et diminue aussi le nombre de secours par les Bureaux de Bienfaisance.

M. Solitoux, en prenant congé de nous, nous avoua qu'il estimait que pareille école pourrait se faire pour le Nord et le Pas-de-Calais.